

Objet : Attribution du marché n°2025-05-18 relatif à l'aménagement de la place du 11 novembre 1918 à Jonquières-Saint-Vincent

DECISION N° 078-2025
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2120-1 relatif au choix de la procédure de passation, L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-2 et R.2123-4 à R.2123-7 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération n°20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Présent pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT en services et de fournitures (y compris les marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles) et d'un montant inférieur ou égal à 500 000€ HT en travaux ;

Vu la proposition de mission, ci-annexée.

Considérant :

- **Que** le projet de la Communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence consiste en l'aménagement de la place du 11 novembre 1918 à Jonquières-Saint-Vincent ;
- **Qu'**il est nécessaire de recourir à un maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet ;
- **Qu'**une consultation directe des opérateurs économiques a été réalisée.

DECIDE

Article 1 : De conclure le marché de maîtrise d'œuvre n°2025-05-18, ayant pour objet « l'aménagement de la place du 11 novembre 1918 à Jonquières-Saint-Vincent », avec l'entreprise ABH ENVIRONNEMENT, sise 8 rue Grande Terre – 30132 CAISSARGUES, pour un montant de 18 550, 00€ HT, soit 22 260,00€ TTC.

Article 2 : Que la mission démarrera dès notification par l'acheteur.

Article 3 : Que le délai d'exécution est fixé à 7 mois.

Article 4 : Que les dépenses seront inscrites au(x) budget(s) en cours et réparties comme suit :

Budget	Fonction- Article -Opération	Montant (HT)
Siège	518-2313-9130	18 550, 00 euros

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.

ACTE D'ENGAGEMENT SIMPLIFIE

Numéro de marché :	2025-05-18
Objet du marché :	MOE Aménagement de la place du 11 novembre 1918 à Jonquières-Saint-Vincent
SIRET du marché :	243 000 585 00 105 (Budget principal)
Entreprise :	ABH ENVIRONNEMENT
Représentant :	Frédéric CHARRIER
Qualité :	Représentant
Siège social :	8 rue Grande Terre, 30132 CAISSARGUES
Téléphone :	04.66.04.04.08
Courriel :	cj.abhenv@gmail.com
SIRET :	418 868 204 000 45
Délai d'exécution :	La mission démarrera dès notification par l'acheteur. Le délai d'exécution sera de 7 mois.
Montant HT	18 550,00
Montant TVA :	3 710,00
Total TVA	22 260,00
Joindre IBAN	Le paiement est à effectuer sur le compte détaillé dans l'IBAN joint. A défaut d'IBAN l'Acte d'engagement ne sera pas pris en compte

Pièces contractuelles, dans l'ordre de priorité :	- Acte d'engagement simplifié - Proposition de mission
--	---

Fait à Beaucaire, le

Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence Monsieur Juan MARTINEZ, Président Le 17 juin 2025 Signé électroniquement par : Le Président, Juan MARTINEZ 	Signature et tampon du titulaire ABH ETUDES ET CONSEIL EN ENVIRONNEMENT Zone Euro 2000 8, Rue Grande Terre 30132 CAISSARGUES Tél. 04 66 04 04 08 Fax 04 66 04 04 19 RCS Nîmes B 418 868 204 SIRET 418 868 204 00045 - APE 7112 B 
--	--

Objet : Avenant n°3 au contrat – intervenant musique RPE CCBTA

DECISION N° 079-2025
(1.4 Autres contrats)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2120-1 relatif au choix de la procédure de passation, L.2122-1 relatif aux marchés passés sans publicité ni concurrence et R.2122-1 à R.2122-9-1 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant ou de leur objet, dont l'article R.2122-8 relatifs aux achats de moins de 40 000€ HT ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ; notamment la compétence Petite enfance ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 20-031 du 4 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;

Vu la délibération N°23-096 du 27 novembre 2023 approuvant la Convention Territoriale Globale 2024-2028 avec la CAF du Gard, la MSA du Languedoc et les communes membres de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, définissant les axes d'intervention éligibles au subventionnement et la convention signée.

Vu la décision N°153-2022 du 19 décembre 2022, approuvant le programme « Grandir en Milieu Rural » avec la Mutualité Sociale Agricole et la convention signée le 19 décembre 2022, s'inscrivant dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2021-2025 de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) dans l'objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le champ de l'Enfance-Jeunesse, par le biais d'un dispositif de contractualisation dédié ;

Vu la décision n°105-2022 du 8 septembre 2022 approuvant le contrat d'intervention de Matthieu Bartier, musicien ;

Vu la décision n°093-2023 du 20 septembre 2023 approuvant l'avenant n°1 au contrat modifiant le taux horaire de l'intervenant ;

Vu la décision n°121-2024 du 29 août 2024 approuvant l'avenant n°2 au contrat modifiant le nombre de séances annuelles de l'intervenant ;

Vu le projet d'avenant n°3 ci-joint annexé.

Considérant :

- Que la CCBTA bénéficie d'un soutien financier de la Caisse de mutualité sociale agricole pour un certain nombre d'actions prévues par la convention susvisée ;
- L'intérêt de renouveler les intervenants extérieurs qui animent certains temps collectifs pour les enfants accompagnés de leur assistant maternel dans le cadre des missions du RPE.

DECIDE

Article 1 : De conclure un avenant n°3 afin de réorganiser les séances d'éveil musical, modifiant ainsi l'avenant n°2 du contrat initial en diminuant le nombre de séances à l'année et ainsi passer de 20 à 10, avec Monsieur Matthieu Bartier, musicien et auto-entrepreneur, dont le siège social est situé à Arles (13200) et le numéro de SIRET est le 52058931800010.

Article 2 : Les dépenses seront inscrites au(x) budget(s) en cours et réparties comme suit :

Budget	Article-Fonction	Montant (€ TTC)
RPE	611-4228	800 € soit 80€ par séance

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administratif.



AVENANT N°3 AU CONTRAT

Entre les soussignés :

La Communauté **des Communes Beaucaire Terre d'Argence pour le Relais Petite Enfance** dont le siège est situé 1 Avenue de la Croix Blanche, 30300 BEAUCAIRE, représentée par Monsieur Juan MARTINEZ, Président, autorisé aux fins des présentes par délibération n°20-031, en date du 4 juin 2020

Ci-après dénommée « **la CCBTA** »
d'une part ;

et

M. Matthieu BARTIER

Domicilié 8 rue des capucins, 13200 ARLES

N° siret : 520 589 318 00010

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Relais Petite Enfance (RPE) de la CCBTA fait appel à un intervenant musique, Matthieu Bartier, afin de proposer un éveil instrumental et sonore de qualité aux jeunes enfants accompagnés de leur assistante maternelle. Il est prévu de réorganiser les séances d'éveil musical en faisant appel à un nouvel intervenant.

Un co-financement de cette action est établi avec la MSA du Languedoc dans le cadre de la convention Grandir en Milieu Rural signée en 2022.

ARTICLE 1 - Modification de l'avenant n°2 à la Convention modifiant l'article 6 du contrat initial

Les interventions musicales de Matthieu Bartier sont établies comme suit :
10 séances annuelles sur la commune de Bellegarde (ALSH Pierre Louvard) selon un planning défini entre les parties.

Durée de l'intervention : 1 heure

Coût horaire : 80 euros

ARTICLE 2- AUTRES STIPULATIONS

Les autres articles de la Convention restent inchangés.

ARTICLE 3- PRISE D'EFFET

Dit que l'avenant prendra effet le 1er septembre 2025.

Fait en double exemplaire,

À Beaucaire, le 20/06/25

20 JUIN 2025

Matthieu BARTIER

Pour la CCBTA,

Juan MARTINEZ

Président de la Communauté
de Communes

<< Beaucaire Terre d'Argence >>



Beaucaire, le **20 JUIN 2025**

Objet : Acceptation d'un sous-traitant n°4 avec paiement direct / réalisation de « travaux de carrelage et peinture » par la SARL ILBAT pour un coût de 6 300,00 € HT / lot n°1 Fondations – Gros Œuvre / Marché n°2024-10-35 / Construction des ateliers relais à Vallabrègues

DECISION N° 080-2025
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2193-1 à L.2193-14 et R.2193-1 à R.2193-22 relatifs à la sous-traitance ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu l'arrêté n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération n°20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT en services et de fournitures (y compris marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles) et d'un montant inférieur ou égal à 500 000€ HT en travaux ;

Vu la délibération n°24-118 du 9 décembre 2024 relative à l'attribution d'un marché n° 2024-10-35 concernant la construction des ateliers relais à Vallabrègues ;

Vu la notification du marché, lot n°1 Fondations – Gros Œuvre à son attributaire EBI CONSTRUCTION, en date du 19 décembre 2024 ;

Vu l'ordre de service n°1, d'un montant de 129 807,80€ HT, prescrivant le début des travaux pour une durée de 32 semaines dont 4 semaines de période de préparation, notifié le 6 janvier 2025 ;

Vu le formulaire DC4 de déclaration de sous-traitance, tel que ci-annexé, prévoyant de confier les prestations de « travaux de carrelage et peinture » à la SARL ILBAT, représentée par Monsieur Sinan ILHAN, gérant, pour un montant de 6 300,00€ HT.

Considérant les travaux contenus dans le lot n°1 Fondations - Gros Œuvre et le besoin de sous-traiter une partie des prestations, en l'espèce de travaux de carrelage et peinture.

DECIDE

Article 1 : D'accepter la sous-traitance d'une partie des travaux prévus dans le lot n°1 Fondations – Gros Œuvre par la SAS EBI CONSTRUCTION, représentée par Monsieur Robert GARDES, président, à la SARL ILBAT pour la prestation de travaux de carrelage et de peinture.

Lot N°1						
Fondations Gros Œuvre						
Société	Prestation concernée	Montant initial du marché HT	Sous-traitants	Prestations concernées	Montants sous-traités HT	Nouvelle répartition du marché
EBI CONSTRUCTION	Fondations - Gros Œuvre	129 807.80	YVAN VILLARD	Travaux de terrassement	9 811,02	84 217,78
			SOREDAL MEDITERRANEE	Travaux de dallage	16 979,00	
			CPI	Travaux de doublage	12 500,00	
			ILBAT	Travaux de carrelage et de peinture	6 300,00	

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250620-080-2025-CC
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Article 2 : D'approuver le paiement direct du sous-traitant ;

Article 3 : Que les dépenses sont inscrites au budget 2025 comme suit :

Entreprise	Opération	Montant € HT
ILBAT	9094	6 300,00

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.

Le Président,



Juan MARTINEZ.



MARCHES PUBLICS DECLARATION DE
SOUS-TRAITANCE²

DC4

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt, en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)

Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances) : *(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie)*

Monsieur Juan MARTINEZ, Président

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance)

- **CONSTRUCTION DES ATELIERS-RELAIS DE VALLABREGUES**
- **Référence du marché public : N°2024-10-35**
- **Date de notification du marché public : 19/12/2024**
- **Lot 01 : FONDATIONS – GROS OEUVRE**

² Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante)

- ☐ un document annexe à l'offre du soumissionnaire
- ☒ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (sous-traitant présenté après attribution du marché)
- ☐ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postales et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

EBI CONSTRUCTION – lot 01 : Fondations – GROS OEUVRE

Adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

237 Rue Via Agrippa – ZAC du Sagnon – 13690 GRAVESON

Adresse électronique :

contact@ebiconstruction.fr ou c.bresset@ebiconstruction.fr (secrétariat)

Numéros de téléphone et de télécopie :

Tél. : 04.90.39.11.85 ou Portable entreprise :



Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

305 152 456 00029

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EU association, établissement public, etc.) :

S.A.S

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

Sarl ILBAT

Adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

119 Chemin de Barriot – 84870 LORIOU DU COMTAT

Adresse électronique : **sarl.ilbat@hotmail.com**

Numéros de téléphone et de télécopie :

Tél. :



Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

S.A.R.L

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur)

Monsieur ILHAN Sinan - GERANT

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

☒ Oui ☐ Non

Pour les marchés de défense ou de sécurité passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service ([article R. 2393-33](#) du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

☐ Oui ☐ Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature des prestations sous-traitées

Travaux de CARRELAGE ET PEINTURE

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

.....

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont : Les

catégories de personnes concernées sont : Le

soumissionnaire/titulaire déclare que :

☒ le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☒ le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'[article 28 du règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Dans les marchés de défense et de sécurité, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

G - Prix des prestations sous-traitées

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2^o *nonies* de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) : ...20.00 %.
- Montant hors TVA : 6 300.00 € HT

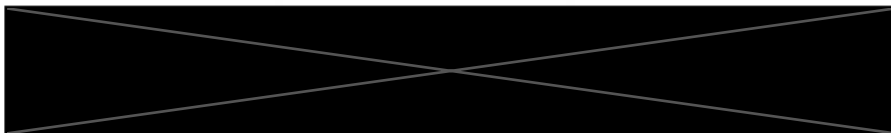
Modalités de variation des prix : PRIX FERMES

NEANT

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (*article R. 2193-10 ou article R. 2193-33 du code de la commande publique*) :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Oui ☐ Non

H - Conditions de paiement



Nom de l'établissement bancaire : Numéro de

compte :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : NEANT

(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui

☒ Non

I – Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : 1 mois

J - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2)

J1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

- K-BIS
- ATTESTATION URSSAF
- ATTESTATION FISCALE
- ATTESTATION CAISSE DE RETRAITE
- ATTESTATIONS ASSURANCES CIVILE ET DECENNALE
- ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Dossier fourni en PJ

J2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R 2343-14 ou de l'article R 2343-15 du code de la commande publique) :

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

K1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*):

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (**);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

☒

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

K2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder

L - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1^{ère} hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'[article R. 2193-22](#) ou à l'[article R. 2393-40](#) du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2^{ème} hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

☐ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393 40 du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

M - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant).

A Graveson, le 04/06/25

Le sous-traitant :
SARL ILBAT
119 Chemin Barriot
(personne identifiée rubrique E du DC4)
64870 LORIOL DU COMTAT
Mob : 0819579246 / 0627957835
SARL au capital de 35 000 €
SIRET : 536 704 665 00030 - APE : 4399C

A Graveson, le 04/06/25

Le soumissionnaire ou le titulaire :
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

EBI CONSTRUCTION
237 Rue VIA AGRIPPA - ZAC du Sagnon
13690 GRAVESON
Tel. : 04 90 39 11 85
SAS au Capital de 30 000 €
SIRET 305 152 456 00029 - APE 4399C

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A Beaucaire, le **20 JUIN 2025**

Le représentant de l'acheteur :

Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
<< Beaucaire Terre d'Argence >>



N - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____, le _____

Date de la dernière mise à jour : 12/10/2023

Beaucaire, le **20 JUIN 2025**

Objet : Avenant 1 à la convention de prestation de services de l'entreprise Secrets d'Educ au sein du LAEP Babill'âge.

DECISION N°081-2025

(1.4 Autres contrats)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2120-1 relatif au choix de la procédure de passation, L2122-1 relatif aux marchés passés sans publicité ni concurrence et R2122-1 à R2122-9-1 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant ou de leur objet, dont l'article R2122-8 relatifs aux achats de moins de 40 000€ HT.

Vu l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ; notamment la compétence Petite enfance ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 20-031 du 4 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;

Vu la délibération N°23-090 du 3 octobre 2023 relative à la validation du Projet Social de Territoire CCBTA, dans la perspective de renouveler la Convention Territoriale Globale ;

Vu la délibération N°23-096 du 27 novembre 2023 approuvant la Convention Territoriale Globale 2024-2028 avec la CAF du Gard, la MSA du Languedoc et les communes membres de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, définissant les axes d'intervention éligibles au subventionnement et la convention signée.

Vu la décision N°153-2022 du 19 décembre 2022, approuvant le programme « Grandir en Milieu Rural » avec la Mutualité Sociale Agricole et la convention signée le 19 décembre 2022, s'inscrivant dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2021-2025 de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) dans l'objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le champ de l'Enfance-Jeunesse, par le biais d'un dispositif de contractualisation dédié ;

Vu la convention d'intervention avec Secrets d'Educ pour des interventions en soutien à la parentalité au sein des LAEP signée le 3 juin 2024 ;

Vu le projet d'avenant au contrat au contrat, tel que ci-annexé ;

Considérant :

- L'intérêt de faire appel à l'expertise de l'entreprise « Secrets d'Educ » pour intervenir en soutien à la parentalité au sein des antennes du LAEP de la CCBTA ;
- Que le LAEP bénéficie d'un soutien financier de la MSA pour un certain nombre de ses actions « parentalité » dans le cadre de la convention Grandir en Milieu Rural.
- Que le contrat signé prévoit une intervention hebdomadaire, périodicité insuffisante au regard des besoins du LAEP et de fin d'intervention d'une autre accueillante ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'interventions avec l'entreprise « Secrets d'Educ », représentée par sa Gérante Madame Amélie ESTIENNE, dûment habilitée et dont le siège est situé 2 rue du Ponant, 30 800 Saint-Gilles, et le numéro de SIRET est le 98086705500017, pour une rémunération de 29 euros TTC de l'heure, le nombre d'heures facturées pouvant varier jusqu'à 250 heures annuelles.

Article 2 : Le présent avenant vient modifier les jours et lieux d'intervention de Madame Estienne ainsi que les modalités de facturation :

- Accueil le mercredi matin une fois par mois, à Jonquières St Vincent, en plus du jeudi prévu dans le contrat initial.
- Modalités de facturation : facturation au réel des heures effectuées à la place du lissage sur 10 mois.

Article 3 : Que les dépenses, payables sur présentation d'une facture mensuelle, seront inscrites au budget en cours et réparties comme suit :

Budget	Article-Fonction	Montant horaire (€ TTC)
Principal	611-4228	29.00

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du conseil communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via l'application www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification

Le Président,



Juan MARTINEZ.



AVENANT N°1 AU CONTRAT

Entre les soussignés :

La Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

représentée par son Président, Monsieur Juan Martinez,
dont le siège est situé 1 avenue de la Croix Blanche, 30300 Beaucaire,
et dûment habilité par délibération du 4 juin 2020,
d'une part

Ci-après dénommée « la CCBTA »

Et

L'auto-entreprise « Secrets d'Educ »,

représentée par sa Gérante, Madame Amélie ESTIENNE,
dont le siège est situé 2 rue du Ponant, 30 800 Saint-Gilles,
et le numéro de SIRET est le 98086705500017
d'autre part,

Ci-après dénommée « l'intervenante »

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) géré par la CCBTA constitue un espace de jeu libre pour les jeunes enfants (0-4ans ou 0-6 ans) et un lieu de parole pour les parents. Les familles y sont accueillies de manière libre, gratuite et sans inscription.

La CCBTA propose 3 lieux dédiés aux séances du LAEP sur le territoire :

- Babill'âge, 1 avenue de la croix Blanche à Beaucaire ;
- Babill'Joncs, locaux de l'école Li Droulets à Jonquières St Vincent ;
- Petit à petons, locaux de l'ALSH Pierre Louvard, à Bellegarde.

Les 3 sites sont ouverts sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels petite enfance) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Suite à un entretien et d'un commun accord, le présent avenant vient modifier les jours et lieux d'intervention de Madame Estienne ainsi que les modalités de facturation :

- **Accueil le mercredi matin une fois par mois, à Jonquières St Vincent, en plus du jeudi après-midi à Beaucaire prévu dans le contrat initial.**
- **Modalités de facturation : facturation au réel à la place du lissage sur 10 mois.**

Article 1 : Modification de l'article 1 de la Convention

Il est ajouté l'alinéa suivant, après le 1^{er} alinéa :

- Babill' Joncs à Jonquières St Vincent, sur le temps d'ouverture suivant : un mercredi matin par mois de 8h30 à 12h30, soit 4h.

Article 2 : Modification de l'article 3 de la Convention

En contrepartie de l'exécution de la mission ci-dessus, la CCBTA versera sur la base des heures effectuées à l'entreprise une somme de 29 euros par heure (HT), non assujettie à la TVA.

Le règlement s'effectuera par virement à l'ordre de SECRETS D'EDUC sur présentation d'une facture mensuelle établie par l'entreprise SECRETS D'EDUC au nom de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence et déposée obligatoirement sur la plateforme CHORUS.

Le nombre d'heures facturées peut varier et atteindre un maximum de 250 heures annuelles, heures complémentaires comprises.

Article 3 : Autres stipulations

Les autres articles de la Convention restent inchangés.

Article 4 : Prise d'effet

Dit que l'avenant prendra effet le 1^{er} septembre 2025.

Fait en double exemplaire,

À Beaucaire, le **20 JUIN 2025**

Pour l'auto-entreprise « Secrets d'Educ »,
Amélie ESTIENNE



Pour la CCBTA,

Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
<< Beaucaire Terre d'Argence >>



Objet : Acceptation d'un sous-traitant avec paiement direct / réalisation de « tranchées, démarches » par la SAS BOUISSEREN pour un coût de 12 500,00 € HT / Marché n°2023-10-34 / Installation photovoltaïque en autoconsommation collective

DECISION N° 082-2025

(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2193-1 à L.2193-14 et R.2193-1 à R.2193-22 relatifs à la sous-traitance ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu l'arrêté n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération n°20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT en services et de fournitures (y compris marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles) et d'un montant inférieur ou égal à 500 000€ HT en travaux ;

Vu la décision n°156-2023 relative à l'attribution du marché n°2023-10-34 concernant l'installation photovoltaïque en autoconsommation collective, en date du 12 décembre 2023 ;

Vu le formulaire DC4 de déclaration de sous-traitance, tel que ci-annexé, prévoyant de confier les prestations de « tranchées, démarches » à la SAS BOUISSEREN, représentée par Monsieur Xavier DARDENNE, directeur des travaux, pour un montant de 12 500,00€ HT.

Considérant les travaux d'installation photovoltaïque en autoconsommation collective le besoin de sous-traiter une partie des prestations, en l'espèce les travaux de tranchées et les démarches.

DECIDE

Article 1 : D'accepter la sous-traitance d'une partie des travaux effectués par la SAS K-HELIOS, représenté par Monsieur Thomas BONNEFILLE, gérant, à la SAS BOUISSEREN pour la prestation de travaux de « tranchées, démarches ».

Société	Montant initial du marché HT	Montant sous-traité HT	Nouvelle répartition du marché
K-HELIOS	243 118,00	12 500,00	230 618,00

Article 2 : D'approuver le paiement direct du sous-traitant ;

Article 3 : Que les dépenses sont inscrites au budget 2025 comme suit :

Entreprise	Opération	Montant € HT
BOUISSEREN	9114	12 500,00

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



MARCHES PUBLICS
DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE

DC4

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

CCBTA
1 AVENUE DE LA CROIX BLANCHE
30300 BEAUCAIRE

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances) :
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie)

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance)

Marché 2023-10-34
Installation en autoconsommation collective - programme 2023/2024
Ateliers intercommunaux CCBTA - Zone Domitia Sud 30300 BEAUCAIRE

² Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante)

- ☐ un document annexé à l'offre du soumissionnaire
- ☒ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (*sous-traitant présenté après attribution du marché*)
- ☐ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :
K-HELIOS

Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

65 CHEMIN LES AGONEDES - 30340 ST JULIEN LES ROSIERS

Adresse électronique :

contact@k-helios.fr

Numéros de téléphone et de télécopie :

04 66 86 35 35

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

511 171 928 00019

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (*entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.*) :

SAS

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

BOUISSEREN

Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

12 rue B. Contestin - 30300 FOURQUES

Adresse électronique :

administratif@bouisseren.fr

Numéros de téléphone et de télécopie :

04 90 18 98 98

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

328 307 558 00028

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

SAS

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur)

Xavier DARDENNE, Directeur travaux

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens [de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996](#) n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

☐ Oui ☒ Non

Pour les **marchés de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service ([article R. 2393-33](#) du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

☐ Ou ☒ Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature des prestations sous-traitées :

Tranchée, démarches.

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :
.....

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont : Les

catégories de personnes concernées sont : Le

soumissionnaire/titulaire déclare que :

X le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☐ le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'[article 28 du règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Dans les **marchés de défense et de sécurité**, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

G - Prix des prestations sous-traitées

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du [2^{nonies} de l'article 283 du code général des impôts](#) :

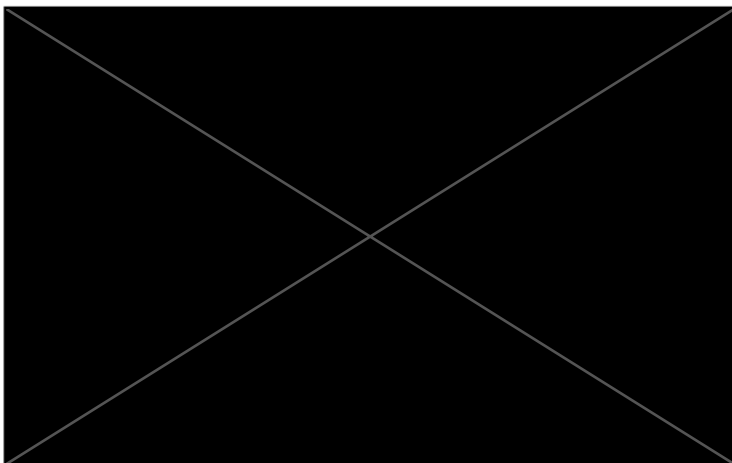
- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) : AUTOLIQUIDATION TVA DUE PAR LE PRENEUR
- Montant hors TVA : 12 500€

Modalités de variation des prix :

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct ([article R. 2193-10](#) ou [article R. 2393-33](#) du code de la commande publique) :
(Cocher la case correspondante.)

X Oui ☐ Non

H - Conditions de paiement



Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui ☒ Non

I – Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : 2 mois

J - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2)

J1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

-
- ...Références et qualifications remises en annexe.....
-
-
-

J2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

K1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (**);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : X

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

K2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder

L - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1^{ère} hypothèse ☒ La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'[article R. 2193-22](#) ou à l'[article R. 2393-40](#) du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

- ☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
- OU
- ☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.



2^{ème} hypothèse

☐☐

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité,

prévus à l'[article R. 2193-22](#) ou à l'[article R. 2393-40](#) du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

☐

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

M - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant).

A Fourques , le 22/05/2025

A St Julien les Rosiers, le 21 mai 2025

Le sous-traitant :

(personne identifiée rubrique E du DC4)

Le soumissionnaire ou le titulaire :

(personne identifiée rubrique C1 du DC2)



Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A Beaucaire , le 20 JUIN 2025

Le représentant de l'acheteur :



Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
<< Beaucaire Terre d'Argence >>

N - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____ , le

Date de la dernière mise à jour : 12/10/2023.